

Tarifs des prestations courantes et cordes

La révision forfaitaire

Changement de cordes, polissage frettes, nettoyage et huilage touche, réglage des hauteurs de cordes (par rectification des silllets existants si marge suffisante ou pose d'une semelle) réglage truss-rod si présent et, pour les électriques : réglage des pontets (hauteurs de cordes et intonation), micros, vérification du bon fonctionnement de l'électronique **40 € + prix des cordes** (fournies ou bien achetées à l'atelier)

Supplément dressage de frettes + 70 €
Supplément Floyd Rose + 20 €

Silllets et chevalets

Sillet de tête en os, sur mesure 49 €
Sillet de chevalet classique en os, non compensé 25 €
Sillet de chevalet en os, une pièce, avec compensation individuelle (folk notamment) 35 €

Chevalet classique ou folk, palissandre ou ébène, refabrication sur mesure et collage à partir de 210 €
Chevalet classique ou folk, palissandre ou ébène, modèle standard, collage à partir de 120 €
Recollage de chevalet (sur chevalet décollé proprement et colle tradi, sinon : sur devis) à partir de 50 €

Interventions sur touche de guitare

Dressage de frettes, profil rond ou barrette avec polissage et huilage 90 €

Refretage de touche en ébène ou palissandre 180 €
Refretage de touche filetée 220 €
Refretage profil barrette, laiton ou maillechort (os et argent possible, sur devis) 250 €

Remplacement de touche classique palissandre ou ébène 390 €
Remplacement de touche filetée 450 €

Divers

Changement de cordes seul 15 € + cordes
Changement de mécaniques (entraxes identiques) 45 € + mécaniques

Nos cordes

Classiques

Classique Galli, TN ou TF (Italie)..... 10 €

Folk

Folk Earthtones revêtues light 11-52..... 12 €

Electriques

GHS vrac medium 10-52 9 €

Mandoline

Phosphore bronze d'Angelico, light ou medium..... 10 €

Ukulele

Ukulele soprano Galli, nylon noir..... 8 €

Autres jeux : nous consulter

Tous les autres travaux s'effectuent sur présentation de l'instrument et devis préalable. Le taux horaire appliqué est de 60 €.

Les réglages sont garantis trois mois. Les prix indiqués sont valables sous réserve de découverte, en cours de prestation, d'autres défauts invisibles lors du dépôt de l'instrument : pièces endommagées, vices cachés, frettes libres notamment. Votre accord préalable sera demandé pour toute intervention supplémentaire qui excéderait notablement l'estimation indiquée initialement. N'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées !

L'atelier accepte les règlements en espèces, chèques, ou CB (reçu par mél ou SMS). Une note vous sera délivrée pour les prestations à partir de 25 €, et en dessous sur simple demande.

Tarifs valables à partir du 1^{er} septembre 2018

Conditions générales de service

1. *Le dépôt d'un instrument ou une passation de commande entraînent l'acceptation des présentes conditions, applicable à la clientèle particulière. Elles sont affichées à l'atelier et librement disponibles sur www.burgun-guitares.fr*
2. **Burgun Guitares** est une entreprise artisanale à régime micro-fiscal (siret 794367599 00022 – Code APE - 3220Z Fabrication d'instruments de musique), située 19 route des Romains à Strasbourg 67200.
3. **Prix** – le prix TTC des prestations les plus courantes est affiché à l'atelier, avec leur date d'application. Ce tarif annule et remplace tous autres tarifs, notamment ceux diffusés par voie dématérialisée ou déposés chez des tiers.

Une **estimation rapide** des travaux à effectuer vous est communiquée avant réalisation de toute prestation, soit immédiatement, soit de manière différée si l'établissement d'un devis nécessite des recherches approfondies (examen de l'instrument, recherche de matériaux et méthodes inhabituels notamment).

Les prix communiqués le sont sous réserve de découverte, en cours de prestation, d'éléments non immédiatement visibles lors du dépôt de l'instrument : construction atypique, pièces endommagées, décollées, fractures, vices cachés, frettes libres par exemple, notamment dans le cas d'un instrument déposé non encordé ou non jouable.

Votre accord préalable sera demandé pour toute intervention supplémentaire qui excéderait notablement l'estimation ou le prix indiqué initialement. La clientèle est invitée à laisser des coordonnées où elle est facilement joignable (téléphone ou adresse électronique)

Les ventes de produits et services sont exemptées de TVA au titre de l'article 293 B du CGI.

Le devis est gratuit.

4. **Arrhes** – Des arrhes de 25 % vous seront demandées pour les prestations ou réalisations d'un montant estimé supérieur à 250 euros. Pour toutes les prestations d'un montant excédant largement la valeur de l'instrument ou pour les réalisations personnalisées, un règlement intégral en avance pourra être demandé.
5. **Délais d'exécution** – un délai d'exécution indicatif est indiqué sous réserve d'imprévus techniques en cours de prestation.
6. **Paiement** – la reprise des instruments ou des marchandises est soumise à règlement immédiat et intégral de la note, en appoint d'espèces, par chèque ou carte bancaire. Pour la CB, un reçu est délivré par SMS ou courrier électronique. Le paiement en espèces est limité à 1000 € pour les seuls résidents français.
7. **Notes** – conformément à l'arrêté du 3 octobre 1983, une note vous sera remise pour toute prestation dépassant 25 euros et, en dessous de ce montant, sur simple demande.
8. **Garantie commerciale** – sauf indication contraire, les réglages de manches, frettes, plans de cordes, sillons et électronique passive bénéficient d'une garantie de 3 mois. Ces réglages sont prévus pour un tirant donné, correspondant, soit au jeu présent sur l'instrument déposé, soit au jeu demandé par le client.
9. **Garanties légales** – L'atelier assure les défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L.211-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Arrêté du 18 décembre 2014 : les produits vendus sont couverts par une garantie légale de conformité d'une durée de deux ans à compter de la délivrance du bien. En cas de défaut avéré de conformité, l'acheteur a le choix entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.211-9 du code de la consommation. Pour les biens d'occasion, la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien est dispensée durant les six mois suivant la délivrance. L'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

10. **Médiation de la consommation** – Conformément à l'article L.152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS, soit par voie électronique : app.medicys-consommation.fr soit par voie postale : Concord - 73, Boulevard de Clichy - 75009 Paris